



Conseil communal de Vully-les-Lacs

Budget de fonctionnement 2022

Préavis municipal n°2021/14

Rapport de la Commission des finances

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie au complet les 15 et 22 novembre 2021 pour l'examen du budget 2022. 44 questions ont été rédigées et transmises à la Municipalité. En date du 30 novembre 2021, une séance a eu lieu avec le Municipal en charge des finances, M. François Haenni. A cette occasion, il a répondu à toutes nos questions de manière claire et nous a apporté des compléments d'informations. Nous relevons avec satisfaction que la Municipalité a été transparente sur les sujets abordés et sur les problèmes liés au nouveau système comptable mis en place en 2020. Nous les en remercions.

Remarques préliminaires

Pour faire écho aux explications transparentes de la Municipalité dans son préavis, la Commission relève que l'étude du budget s'est avérée compliquée du fait de dénominations de comptes encore largement imprécises, voire erronées, suite à la mise en place du nouveau système comptable. Ce problème avait déjà été soulevé par la Commission il y a une année lors de l'étude du budget 2021. Pour accomplir sa tâche sans devoir poser d'innombrables questions à la Municipalité, la Commission a dû faire un travail fastidieux de comparaison avec l'ancien plan comptable pour comprendre de quoi il pouvait en retourner. Consciente du contexte spécial de ces derniers mois, la Commission demande néanmoins à la Municipalité de poursuivre ses efforts pour résoudre cette problématique d'ici le printemps 2022 et la présentation des comptes 2021. Notre Commission va informer la Commission de gestion sur ce point.

Remarques générales

Avec un total de charges de CHF 18'434'472 (-1.56 % par rapport au budget 2021) et des recettes estimées à CHF 18'543'590 (-1.24%), le budget 2022 affiche un excédent de revenus de CHF 109'118 (CHF 49'580 pour 2021). Il s'agit donc d'un budget à l'équilibre légèrement positif.

Malgré que le résultat attendu soit inférieur aux années précédentes, cet équilibre budgétaire est à interpréter positivement, car il signifie que les taux appliqués pour l'imposition fiscale et les taxes communales, qui sont les sources principales de revenus, sont correctement fixés pour couvrir les charges.

Lors de son analyse, la Commission a donc prêté une attention particulière aux revenus attendus et a notamment interpellé la Municipalité sur les éléments suivants :

- Les recettes fiscales ;
- Les taxes perçues en lien avec les constructions dans le contexte de l'application par le canton de la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT).

La Municipalité nous a indiqué avoir pris en compte ces deux aspects dans le budget présenté.

Examen du budget

En complément au préavis municipal, la Commission apporte les éléments suivants.

1. Indications générales

Commentaires
Le budget tient compte de l'occupation actuelle des employés de la commune de Vully-Lacs qui correspond à un équivalent de 19.55 EPT. La Municipalité ne prévoit pas d'augmentation du personnel pour 2022.
Les montants conséquents attribués au chapitre des honoraires sont justifiés par le besoin de plus en plus fréquent d'avoir l'appui de services spécialisés dans les différents domaines sur lesquels la Municipalité est appelée à se positionner. A noter toutefois que ces frais sont en diminution (-30% par rapport au budget 2021) et que la volonté de la Municipalité est de continuer à réduire ceux-ci.
Amortissements obligatoires à réaliser suite aux décisions d'investissement du Conseil communal. Un tableau de suivi de ces amortissements existe. Il s'agit de veiller à ce qu'il soit tenu à jour.
Les revenus pour les émoluments liés aux permis de construire et les taxes de raccordements ont été estimés selon les permis déjà octroyés mais pas encore réalisés ainsi que sur une projection des mises à l'enquête futures, qui seront principalement pour des transformations et rénovations.
Les recettes fiscales sont budgétisées sur une moyenne des années antérieures, recettes qui connaissent peu de variations.

2. Terrain, p. 6 du budget 2022

N° rubrique	Commentaires
3100/3310.100	Cette position ne devrait pas exister. Elle est liée à l'amortissement des chemins AF qui devait se faire par prélèvement au fonds attitré (préavis 2017/05). Différence positive au budget 2022 de 25'000.00

3. Locatif communal-La Poste / Rte d'Avenches 11, p. 9 du budget 2022

N° rubrique	Commentaires
3511/4270.100	Ce poste comprend une erreur, le bail de la Poste étant terminé. Actuellement il y a 2 appartements et le bancomat qui apportent un revenu. Les recettes devraient être notées à 42'000.00. Différence négative au budget 2022 de 33'000.00

4. Temple-toilettes publiques / Ch. des Vignes 49, p. 10 du budget 2022

N° rubrique	Commentaires
3514/3180.600	Ce poste comprend une erreur, le montant pour l'assurance étant de 1'000.00 et non 10'000.00. Différence positive au budget 2022 de 9'000.00

5. Routes, p. 16 du budget 2022

N° rubrique	Commentaires
4300/3140.200	Il s'agit des coûts d'entretien pour maintenir à niveau la qualité des routes selon l'étude menée cet automne. L'estimation de CHF 450'000 concerne un entretien optimal. Si des investissements supplémentaires devaient être nécessaires, ces derniers feraient l'objet de préavis municipaux.

N° rubrique	Commentaires
4300/3180.900	Il est prévu des frais d'étude importants pour les routes (étude de mobilité, sécurisation, entretien des routes).

6. Santé publique, p. 23 du budget 2022

N° rubrique	Commentaires
7300/3180.500	Ce montant prévu pour le projet de reprise du cabinet médical est rendu caduc par la finalisation de cette reprise cette année. Différence positive au budget 2022 de 15'000.00

Investissements prévus en 2022 (hors budget de fonctionnement)

En fonction de l'avancée des projets, des demandes de crédit devront être soumises au Conseil communal en 2022. Cela concerne, entre autres, l'extension de l'école à Salavaux, la rénovation de la villa de Constantine, l'étude du complexe sportif et d'accueil parascolaire, la réfection de routes.

Conclusion

Après étude du budget 2022, la majorité de la Commission des finances propose au Conseil communal d'accepter le budget 2022 tel que présenté par la Municipalité, à savoir :

- De ne pas tenir compte des quelques erreurs non significatives au résultat global du budget (-33'000.00 de revenus versus -49'000.00 de charges, différence du résultat de +16'000.00) ;
- D'accepter, dès lors, un budget présentant un excédent de revenus de CHF 109'118.00, avec un total de charges de CHF 18'434'472.00 et un total de revenus de CHF 18'543'590.00.

La Commission des finances, Vully-les-Lacs, le 6 décembre 2021

Damian Fioretta Julien Schwab Antoine Parisod Cédric Bardet Frédéric Oulevey